

N°2020-22 du 08/12/2020

Issac : CSE-E extraordinaire

Externalisation du restaurant d'entreprise, FO vote favorablement et assume sa responsabilité !

Le 8 décembre 2020 matin a eu lieu un CSE-E Extraordinaire à Issac concernant l'externalisation du restaurant d'entreprise. **FO a pris ses responsabilités et a voté favorablement à ce projet !**

Synthèse

- Les élus ont voté la résolution décidant l'externalisation proposée par le bureau du CSE-E comme suit :
 - Pour : FO, CFDT (12 voix)
 - Contre : 0
 - Abstention : CGT, CFE-CGC (10 voix)
 - Ne prend pas part au vote : le président

À la majorité des présents, la résolution est adoptée.

Notre conseil syndical a mandaté les élus FO du CSE-E, à 84% des présents, afin de donner un avis favorable à l'externalisation du restaurant d'entreprise à la condition que les salariés impactés gardent un niveau social équivalent à celui d'aujourd'hui et qu'il n'y ait pas de départs forcés lors de cette transition.

- La gestion du restaurant restera déléguée au CSE-E,
- Le CSE-E se fera aider par une AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour constituer l'appel d'offres tout en gardant la main sur la définition du cahier des charges et le choix du prestataire,
- Des règles de protection pour les salariés seront imposées aux prestataires pour garantir l'équivalence de leur statut social et éviter les licenciements et départs subits,
- Dans le prochain contrat, nous serons force de proposition afin de garantir :
 - La qualité des prestations et des produits,
 - Les circuits courts pour favoriser l'emploi dans notre région,
 - L'innovation voulue par les salariés clients du restaurant,
 - La maîtrise du budget accordé par le CSE-E.

Pourquoi FO a pris cette décision ?

Nous avons toujours défendu la gestion du restaurant d'entreprise en interne avec du personnel CSE-E mais aujourd'hui les éléments en notre possession (audit comptable et social, avis du Commissaire Aux Comptes du CSE, avis de l'Expert-Comptable du CSE, audit sanitaire et avis de la Direction locale) nous montrent et démontrent qu'il faut évoluer sur notre position.

Nous avons rencontré ces dernières années de nombreux problèmes économiques et sociaux, pour mémoire :

- management,
- détournement de 700 000 € pour lequel le manque de gestion et validation sur le restaurant est reproché aux gestionnaires de l'époque par le tribunal,
- fort absentéisme des salariés,
- licenciements,
- harcèlement,
- Fort turn-over des responsables du restaurant (5 en 25 ans soit 1 tous les 5 ans)

Nous avons également eu des dépassements budgétaires en 2018 et 2019 (environ 1 000 000 € en deux ans) auxquels se sont ajoutées des nouvelles contraintes imposées par le législateur notamment en termes d'hygiène, d'organisation, d'affichage, etc...

Nous, nous ne nions pas le fort engagement des anciens responsables de la Commission Restaurant mais nous constatons qu'il n'est plus, aujourd'hui, en adéquation avec les besoins d'un restaurant collectif de la taille du nôtre.

Cependant force est de constater que dès fin 2016, après le limogeage du chef de cuisine et du gérant de l'époque, FO avait demandé l'embauche d'un **Gérant afin de remettre le restaurant sur le bon chemin**. Ce sujet a été un point de fort désaccord avec notre co-gestionnaire de l'époque qui a provoqué la fin de la co-gestion sur le restaurant dès début 2017. **Il serait trop facile de dire aujourd'hui que nous avons raison, mais en tout cas nous n'avons pas tort !**

Depuis les dernières élections, nous avons tenu nos engagements concernant le restaurant avec notamment le rattachement de la gestion de celui-ci au niveau du bureau.

Nous avons essayé de tout faire afin de redresser celui-ci, mais malheureusement, encore une fois, force est de constater que malgré nos efforts et l'énergie déployée par l'ensemble du Bureau du CSE-E, nous n'avons pas réussi à remettre la gestion de ce restaurant à niveau acceptable et conforme.

La gestion d'un restaurant collectif est bien devenu, avant tout, une affaire de spécialistes que nous, salariés élus d'AGS, ne pourrions jamais être.

C'est une dure réalité qu'il faut admettre !

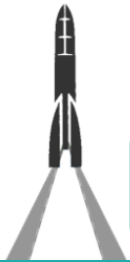
Et maintenant ?

Par ce vote, le CSE-E a décidé de mettre tout en œuvre pour externaliser le restaurant début 2022, **et cela, dans les meilleures conditions possibles.**

Par souci de transparence le bureau du CSE-E, avec notre appui, va mettre en place des processus avec de nombreux points d'étape comme suit :

- Information mensuelle des élus CSE-E lors des réunions ordinaires,
- Points d'avancement réguliers au sein de la Section Restaurant ouverte au 4 Organisations Syndicales Représentatives (OSR) de l'établissement. Le rythme des réunions sera calé sur l'actualité du moment et ira au-delà du minimum annuel de 4 réunions, tel que prévu dans le règlement intérieur du CSE,
- Convocation de la Commission des Marchés (ouverte également aux 4 OSR pour rappel) dans le cadre de ses attributions légales, à savoir :
 - Définition des critères de sélection en vue de l'appel d'offres
 - Sélection du prestataire

Nous vous tiendrons informé !



Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux



fo ariane group



fo_arianegroup

FO
Ariane Group

Ouvriers – Techniciens - Agents de maîtrise – Ingénieurs & cadres

FO toujours à vos côtés pour vous écouter, vous défendre et vous accompagner

Vous recevez cette newsletter car vous êtes inscrit sur une liste de diffusion autorisée. Si vous ne souhaitez plus la recevoir, merci de procéder comme suit : Dans votre boîte de réception, sur l'intitulé du correspondant faire clic droit, sélectionner « règles » puis faire le choix : Supprimer ou courrier indésirable.

